



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 04 novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis légalement sous la présidence de Monsieur Daniel WAJDA, Maire de Sérzin de la Tour.

Date de la convocation : 23/10/2025

Secrétaire de séance : Mme Mc MULLIN FERNANDEZ Murielle

Présents : Mr WAJDA Daniel, Mme VINCENT-GEORGES Sylvie Mr DOMMARTIN Bertrand, Mme VERDIER Carole, Monsieur RIPET Yannick, Mme BABE Sandrine, Mme BOURGEAT Stéphanie, Mme DENIS Bernadette, Mme Mc MULLIN FERNANDEZ Murielle, Mme NOIR Marie-Claude, Mr GABILLON Ludovic et Mr JANIN Xavier

Excusés :

Absent : Mme DIDONE Candy et Mr VELON Sébastien.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 12

Approbation à l'unanimité des membres présents du Procès-Verbal du 14 octobre 2025

- **Délibération portant sur l'attribution aux associations des subventions pour l'année 2025.**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur l'affectation des subventions allouées aux associations pour l'année 2025.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal arrête ainsi qu'il suit la liste et le montant des subventions allouées au titre de l'année 2025 dont le financement est assuré par la somme inscrite au Budget primitif 2025.

• ASSOCIATION SPORTIVE SEREZINOISE FOOTBALL	200 €
• ASSOCIATION DES LOISIRS SPORTIFS	200 €
• ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	200 €
• ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE DE BIOL	50 €
• ASSOCIATION DU SOU DES ECOLES	200 €
• ASSOCIATION « COMPAGNIE DU QUIPROQUO »	200 €
• ASSOCIATION « P'TITS MOUTETS »	200 €
• ASSOCIATION « ENSEMBLE A SEREZIN »	200 €
• ASSOCIATION « QUINSONN'ACTION »	0 €
• ASSOCIATION « LA BOULE JOYEUSE DE SEREZIN »	200 €
• ASSOCIATION « LES CHATS LIBRES DE SEREZIN »	200 €
• ASSOCIATION « MYLAURE SPECTACLE »	0 €
• ASSOCIATION LES SEREZIN'ELLES	200 €
• LE JARDIN DES MERVEILLES	200 €

- **Délibération portant sur l'autorisation de louer le terrain communal (legs Eugène ROBERT) Parcelles A99 et A76.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de louer le terrain communal (legs Eugène ROBERT) :

- Parcellle section A n° 99 Lieudit « En Couge », d'une superficie de 50 ares 38 centiares;

- Parcille section C ° 76 Lieudit « La Taillas », d'une superficie de 37 ares 20 centiares ; soit une superficie totale d'environ 87 ares 58 centiares.

à Monsieur Nicolas VINCENT (Earl du Moiroud), domicilié dans notre commune.

Ces terrains seront loués pour la somme de 95.23 € (indice départemental hausse du taux de fermage +0.42 %) pour l'année 2025 location renouvelable tous les ans du 1er janvier au 31 décembre.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés **ACCEPTE** cette proposition et **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire le nécessaire auprès de la TRESORERIE de Bourgoin-Jallieu Collectivités pour l'encaissement de cette location.

- **Portant sur l'autorisation de louer le terrain communal (bord autoroute direction St Victor) Parcelles B302 et B370.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de louer le terrain communal (bord autoroute direction St Victor) :

- Parcille section B n° 302 Lieudit « Le Crozat », d'une superficie de 49 ares 25 centiares ;
- Parcille section B n° 370 Lieudit « Le Crozat », d'une superficie de 16 ares 51 centiares ;
soit une superficie totale d'environ 65 ares 76 centiares.

à Monsieur Yannick RIPET, domicilié dans notre commune.

Ces terrains seront loués pour la somme de 71.42 € (indice départemental hausse du taux de fermage + 0.42 %) pour l'année 2025, location renouvelable tous les ans du 1er janvier au 31 décembre.

Le Conseil Municipal et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés **ACCEPTE** cette proposition et **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire le nécessaire auprès de la TRESORERIE de Bourgoin-Jallieu Collectivités pour l'encaissement de cette location.

- **Délibération portant sur l'autorisation de louer le terrain communal (legs Eugène ROBERT) Parcelles A384 et A386**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de louer le terrain communal (legs Eugène ROBERT) :

- Parcille section A n° 384 Lieudit « Le Devay », d'une superficie de 53 ares 20 centiares ;
- Parcille section A n° 386 Lieudit « Le Devay », d'une superficie de 47 ares 37 centiares ;
Soit une superficie totale d'environ 100 ares 57 centiares.

à Monsieur Yannick RIPET, domicilié dans notre commune.

Ces terrains seront loués pour la somme de 107.35 € (indice départemental hausse du taux de fermage + 0.42 %) pour l'année 2025, location renouvelable tous les ans du 1er janvier au 31 décembre.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés **ACCEPTE** cette proposition et **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire le nécessaire auprès de la TRESORERIE de Bourgoin-Jallieu Collectivités pour l'encaissement de cette location.

- **Délibération portant sur l'autorisation de louer le terrain communal Parcelles C418 et C421**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de louer le terrain communal :

- Parcille section C n° 421 située route de St Victor d'une superficie de 354 ares 05 centiares; (3545m²)
- Parcille section C n° 418 située route de St Victor, d'une superficie de 1 ha 161 ares et 05 centiares ; (11615m²)
Soit une superficie totale d'environ 1 ha 515 ares et 10 centiares (15160m²)

à Monsieur Yannick RIPET, domicilié dans notre commune.

Ces terrains seront loués pour la somme de 130 € pour l'année 2025, location renouvelable tous les ans du 1er janvier au 31 décembre.

Conseil Municipal du 04 novembre 2025

Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 11 voix pour et 1 abstention (Monsieur RIPET Yannick)

ACCEPTE cette proposition et AUTORISE Monsieur le Maire à faire le nécessaire auprès de la TRESORERIE de Bourgoin-Jallieu Collectivités pour l'encaissement de cette location.

• **Décision modificative n°1**

Objet : intégration différents frais d'étude

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
202 (041) : Frais études, élab. Modif. Et ré	53 254,13	203 (041) : Frais d'études, rech. & dév. & f	57 670,13
2131 (041) : Bâtiments publics	4 416,00		
	57 670,13		57 670,13
Total Dépenses	57 670,13	Total Recettes	57 670,13

COMMISSION SCOLAIRE

L'école a reçu d'un organisme un dossier pour obtenir une subvention pour la mise en place d'une table de ping-pong. Le reste à charge pourrait être de 350 euros au lieu de 1300 euros.

Le projet de réaliser le tri et d'aller au compost durant le temps du midi est toujours d'actualité.

Des devis vont être demandés pour :

- Les toilettes des maternelles pour remplacer les urinoirs par des wc
- Installer un store au-dessus de la fenêtre du bureau du directeur
- L'achat d'un massicot pour l'équipe enseignante.

COMMISSION VOIRIE ET RESEAU

Le raccordement d'eau avec le Vernay avance plus vite que prévu.

La deuxième tranche prévue sur la route de Coiranne débutera le 03 décembre 2025.

COMMISSION BATIMENT/URBANISME

Projet bâtiment stade :

Lors d'une réunion de présentation, deux esquisses ont été présentées.

Un projet a été proposé au Conseil Municipal qui a été validé à l'unanimité des présents. Il sera transmis aux architectes pour finalisation.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Prochain Conseil Municipal le 02/12/2025
- Monsieur le maire fait lecture à l'assemblée du Rapport Annuel du Déléguataire service de l'assainissement ainsi que la délibération de la CAPI correspondante.
- Conformément à la réglementation en vigueur, les communes ont l'obligation de présenter ces documents à leur conseil municipal.

fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Monsieur Daniel WAJDA

Le secrétaire de séance
Mme Mc MULLIN FERNANDEZ Murielle

